

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 6 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 6 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle du pôle communautaire de Pontrieux, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; ECHEVEST Yannick; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick ; LEVEDER Adeline; VILLECROZE Philippe;

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; GENETAY Stéphanie ; INDERBITZIN Laure-Line; LE MEAUX Vincent; LE SAULNIER Brigitte; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph; VAUTIER Ophélie ;

**Administrateurs absents :**

OLLIVRO Hervé;

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :** INDERBITZIN Laure-Line à BOUILLOT Lise ; NAUDIN Christian à GUILLOU Claudine ; THOMAS Joseph à LE BLEVENNEC Gilbert ; VAUTHIER Ophélie à VILLECROZE Philippe

En exercice : **25**  
Présents : 13  
Absents : 12  
Représenté : 4

Date d'envoi des convocations : **28 janvier 2025**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2025-02-06

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

**BUDGET EHPAD - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DOB ROB 2025**

L'article L.2312-1 et L 5211-36 du CGCT du CGCT modifié par la loi « NOTRe» impose un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance de l'Instance Délibérative dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le DOB permet d'éclairer sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget.

Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le **ROB doit être transmis au contrôle de la légalité**.

Ce débat vise à préparer le budget pour l'année 2025 sur les bases du contexte économique, institutionnel et de la situation financière de l'EHPAD.

Les dépenses sont en hausse (charges de personnel, GVT)

Les recettes n'augmentent pas en conséquence : le budget 2025 devrait être déficitaire pour une 3eme année consécutive. Pour atténuer le déséquilibre, l'EHPAD pourrait augmenter les tarifs hébergement et dépendance à la demande du Conseil Départemental. Il devra également solliciter à nouveau des crédits exceptionnels auprès des financeurs.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec l'ARS et le Conseil Départemental autorise à présenter un budget déficitaire. Sur la durée de ce contrat, les comptes de l'EHPAD devront être équilibrés.

En ce qui concerne les investissements, l'analyse des derniers EPRD (2021 – 2024) confirme un taux très élevé de vétusté du matériel (80 %).

Les appareils subissent régulièrement des pannes générant des surcoûts sur les contrats de maintenance (frais d'interventions, de pièces détachées ...) et dégradent les conditions de travail (difficultés en cuisine, en lingerie, au service hébergement et soins).

Au cours des derniers exercices, il a été procédé au remplacement de plusieurs appareils défectueux et/ou obsolètes.

- Des équipements pour le secteur de l'hébergement (chariots hébergement et petits déjeuner).
- L'achat d'un logiciel de planification.
- Deux fours et un steamer.
- L'achat de matériel numérique.
- Une télévision.
- Du matériel de lingerie.

A la lecture de la situation budgétaire de l'Etablissement, il est proposé de mettre en pause le programme d'investissement sur l'année 2025.

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente

